

SAINT-VINCENT-ET- LES GRENADINES

Date d'admission à l'ONU : 16 septembre 1980.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Le document de base de Saint-Vincent-et-les Grenadines (HRI/CORE/1/Add. 36) renferme des données démographiques et statistiques et présente l'histoire politique ainsi que des renseignements sur la structure du gouvernement et le régime juridique général relatif à la protection des droits de l'homme. Le rapport décrit notamment les pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement, les tribunaux d'instance, la Cour suprême des Caraïbes orientales et la Cour d'appel.

La section consacrée au régime juridique concernant la protection des droits de l'homme porte sur les dispositions constitutionnelles relatives aux droits stipulés dans les instruments internationaux des droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les dispositions du Pacte ne peuvent être ni invoquées ni directement appliquées en justice ou par les autorités administratives.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 9 novembre 1981.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de Saint-Vincent-et-les Grenadines devaient être présentés les 30 juin 1990 et 1995, respectivement.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 9 novembre 1981.

Les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines devaient être présentés le 31 octobre 1991, les 8 février 1993 et 1998, respectivement.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 9 novembre 1981.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 9 novembre 1981.

Les deuxième au huitième rapports périodiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines (pour la période comprise entre 1984 et 1996) n'ont pas été soumis. Le huitième rapport périodique devait être présenté le 9 décembre 1996.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 4 août 1981.

Les quatrième et cinquième rapports périodiques de Saint-Vincent-et-les Grenadines devaient être présentés les 3 septembre 1994 et 1998, respectivement.

Droits de l'enfant

Date de signature : 20 septembre 1993; date de ratification : 26 octobre 1993.

Le rapport initial de Saint-Vincent-et-les Grenadines devait être présenté le 24 novembre 1995.



SAINTE-LUCIE

Date d'admission à l'ONU : 18 septembre 1979.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Sainte-Lucie n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Discrimination raciale

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 14 février 1990.

Le rapport initial ainsi que les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques de Sainte-Lucie devaient être présentés les 16 mars 1991, 1993, 1995 et 1997, respectivement.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 8 octobre 1982.

Le rapport initial ainsi que les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques de Sainte-Lucie devaient être présentés les 7 novembre 1983, 1987, 1991 et 1995, respectivement.

Droits de l'enfant

Date de signature : 30 septembre 1990; date de ratification : 16 juin 1993.

Le rapport initial de Sainte-Lucie devait être présenté le 15 juillet 1995.

RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Lors de sa session de mars 1998, le Comité a examiné la mise en oeuvre de la Convention et noté avec regret que le gouvernement n'avait pas présenté son rapport initial, comme il devait le faire en 1991 (CERD/C/52/Misc.14). Le Comité a décidé d'envoyer un communiqué au gouvernement lui faisant part de ses obligations en matière de production de rapports et le priant de reprendre le dialogue avec lui dans les meilleurs délais. Le Comité a proposé au gouvernement de se prévaloir de l'aide technique offerte dans le cadre du programme de services consultatifs et d'aide technique du Haut Commissariat aux droits de l'homme afin de rédiger et de soumettre son ou ses rapports à temps pour sa session d'août 1998.

